

**292****STAGE DE FORMATION DES PSYCHOLOGUES  
SCOLAIRES**

Les candidats doivent être âgés de moins de 50 ans, titulaires d'un corps d'enseignants du 1er degré et justifier d'une part de l'obtention d'une licence de psychologie et d'autre part de trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe.

Ils s'engagent à exercer les fonctions de psychologue pendant trois ans dans la Mayenne à l'issue de l'année de stage.

Les candidats doivent se faire connaître par courrier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, GRH-AG (GRH 1), *avant la date indiquée en annexe*.

**294****STAGE DE FORMATION CONTINUE**

**Attention :** Les inscriptions s'effectuent par internet (*voir date indiquée en annexe*). Des instructions sont adressées dans les écoles concernant la procédure d'inscription.

**Important :** connaître votre NUMEN.